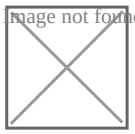

Le droit de la garde de mes enfants

Par **KEMETE**, le **04/01/2009** à **18:22**

Mon conjoint et moi avons deux enfants avant notre séparation, suite à des disputes très régulières, j'ai choisi de partir de la maison pour éviter de traumatiser des enfants et depuis nous partageons la garde des enfants de manières amiables, j'habite à 500 m de l'ancienne maison où j'habitais avec mon conjoint depuis plus d'un an,

mais ces derniers temps,mon ex-conjoint m'a conduit devant la justice par ce qu'elle ne veut plus partager la garde des enfants sans motif réel, nous n'avons pas disputer depuis que je suis quitté à la maison, et j'ai jugé normal que c'est elle qui garde les allocations des enfants en que femme meme sin elle est fonctionnaire et qu'elle avec un homme dans la meme maison depuis 3 jours après notre séparation.
je travaille et je m'occue de mes enfants sans problème et suis connu dans leur école respectif.ma question est celle ci, comment faire pour ne pas perdre la garde de mes enfants? et comment prévenir tout ce qui poura juridiquement me donner du tort, elle m'a assigné devant le juge pour annuler notre accord qui marchait bien et garder seul des enfants.

Par **jeetendra**, le **04/01/2009** à **18:42**

bonsoir, lisez dans mon blog, l'article sur le droit de visite et d'hébergement, bonne lecture et bonne année 2009, cordialement

Par **mamounini**, le **13/11/2010** à **16:32**

kemetre

oU EN ËTES VOUS POUR LA GARDE DES ENFANTS ,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés